

Plan ORSEC

**Lutte contre les maladies transmises par les
moustiques**

Dengue, Chikungunya, Zika (DCZ)



RAPPELS REGLEMENTAIRES (extraits) :

Article R. 3114-12 du Code de la santé publique (CSP) créé par décret n°2019-258 du 29 mars 2019 :

Le préfet établit, dans le cadre du dispositif ORSEC mentionné à l'article L. 741-1 du code de la sécurité intérieure, un dispositif spécifique de gestion des épidémies de maladie à transmission vectorielle, en cas de risque sanitaire avéré. Ce dispositif prévoit notamment :

1° - Les mesures de désinsectisation, notamment pour l'intervention autour des cas humains de maladies ou pour limiter la transmission des maladies vectorielles ainsi que le risque épidémique ;

2° - Le recensement des organismes publics ou privés qui peuvent contribuer à la lutte contre les insectes vecteurs et leur mobilisation conformément à l'article R. 741-1 du code de la sécurité intérieure ;

3° - Les actions d'information et de sensibilisation du public aux mesures de prévention et de protection individuelles.

Instruction N°DGS/VSS1/2019/258 du 12 décembre 2019 relative à la prévention des arboviroses :

Les missions des Agences régionales de santé (ARS) en matière de prévention des arboviroses répondent à 3 objectifs :

- Prévenir le risque d'importation et dissémination des arboviroses ;
- Intervenir rapidement autour des cas humains d'arboviroses pour limiter la propagation ;
- Intervenir, aux côtés du préfet, pour la gestion des éventuelles épidémies dans le cadre de l'organisation de la réponse de sécurité civile (dispositif ORSEC).

En cas de circulation virale à l'échelle d'un territoire ou de saturation de vos capacités d'intervention, vous l'ARS peut proposer au préfet d'activer le dispositif spécifique de gestion de l'épidémie intégré dans le dispositif ORSEC notamment en matière de :

- Renforcement des mesures d'hygiène, de salubrité et de mobilisation sociale ;
- Gestion des renforts exceptionnels ;
- Surveillance de l'impact de l'épidémie sur le système de santé et le cas échéant les mesures d'adaptation de l'offre de soins, dans le cadre du dispositif ORSAN ;
- Adaptations possibles des mesures d'intervention autour des cas et de la surveillance.

En cas d'épidémie de maladie vectorielle à moustique, le préfet peut déclencher le dispositif ORSEC et mobiliser tout moyen public ou privé nécessaire à sa gestion.

Préambule

La lutte anti vectorielle (LAV) repose sur le concept de lutte intégrée à l'échelle d'un territoire. Elle associe la mise en œuvre simultanée d'**actions nécessaires à la prévention du développement des moustiques vecteurs** à la source, **la mobilisation** des acteurs concernés et de la population pour la mise en œuvre des gestes de prévention et **le déploiement rapide de moyens de lutte autour de chaque signalement de cas des maladies vectorielles Dengue, Chikungunya, Zika (DCZ)**, dans les foyers de transmission et en situation épidémique.

L'ARS, dans ce cadre, met en œuvre les actions nécessaires pour réduire les risques d'épidémie autour de chaque cas de DCZ signalé.

Lorsque la situation le justifie, vis-à-vis du risque épidémique, le dispositif d'Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) est activé afin d'assurer, sous l'autorité du préfet, le déploiement et la coordination des moyens à mobiliser localement et comprenant :

- La surveillance et les investigations épidémiologiques et entomologiques ;
- L'intervention rapide de lutte insecticide et de sensibilisation accrue de la population autour de chaque cas d'arboviroses, puis progressivement, autant que possible, dans l'ensemble des zones de transmission virales repérées ;
- La communication élargie sur les mesures de prévention et d'élimination des gîtes larvaires, d'abord ciblées sur les zones les plus concernées, puis progressivement sur l'ensemble du territoire ;
- Le renforcement de la recherche des chaînes de transmissions ;
- Le cas échéant, la prise en charge des malades pouvant nécessiter une adaptation du système de santé (cf. Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles - ORSAN).

L'objectif de ce dispositif est de préciser et définir le rôle et les missions de chacun des partenaires impliqués dans la lutte contre ces pathologies (Cf. Fiches actions des services en annexe).

Il propose une progression par niveaux de risques associée à des évolutions des stratégies de surveillance et de contrôle de la transmission de ces pathologies.

Les niveaux de risques sont réévalués régulièrement à partir des résultats de la surveillance épidémiologique et entomologique.

Ce dispositif, qui se veut le plus complet possible, ne peut cependant être exhaustif. Il trace un cadre général permettant à l'action publique de se déployer. Il reste toutefois

soumis à la conduite de situations exceptionnelles permettant d'adapter la réponse opérationnelle. Ainsi les dispositions spécifiées dans les fiches actions sont susceptibles d'adaptation ou de non application et, a contrario, d'autres mesures, initialement non prévues, peuvent être décidées et mises en œuvre selon l'analyse de la situation.

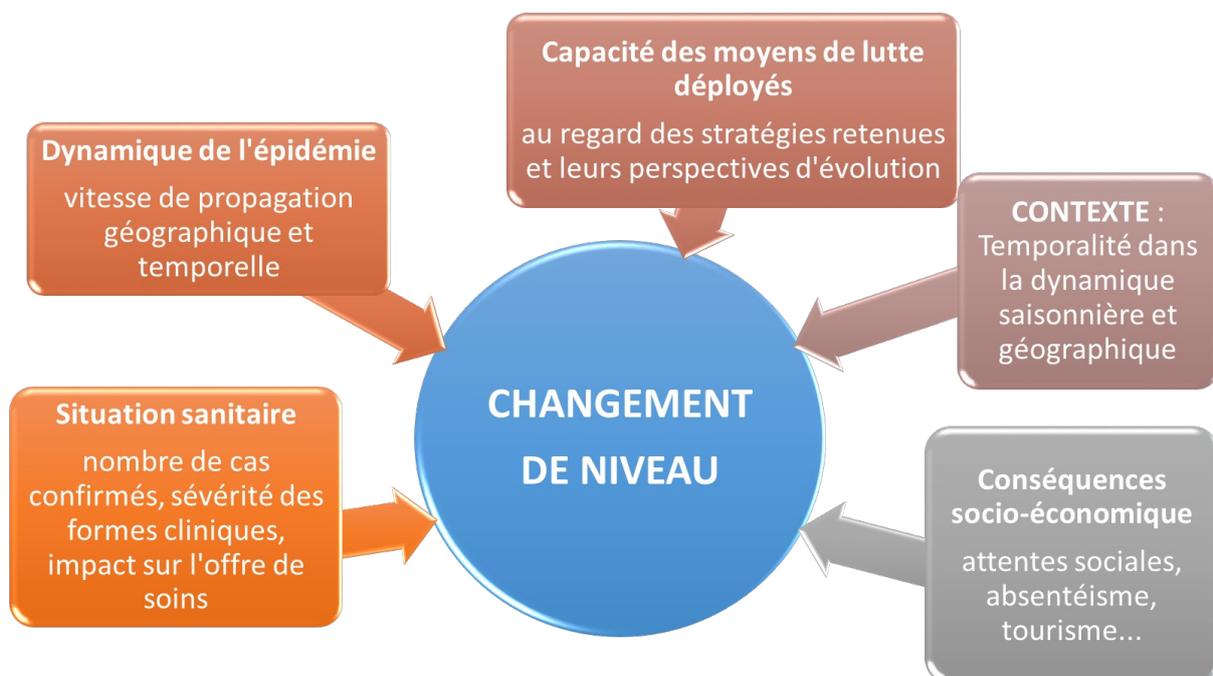
Dans ce cadre, le renforcement du lien avec les collectivités locales via le Document départemental des risques majeurs (DDRM) et les Plans communaux de sauvegarde (PCS) augmente les capacités de gestion par la mobilisation des pouvoirs de police du maire.

I - Principes généraux

Une épidémie de cas d'arbovirose(s) n'est pas un évènement ponctuel mais un **phénomène graduel et fluctuant qui s'inscrit dans la durée.**

Plusieurs phases sont généralement identifiées avant et pendant une épidémie. Ces phases sont traduites en niveaux selon l'adéquation entre la progression de la transmission des arboviroses dans le temps (accélération de l'incidence) et dans l'espace (territoire exposé) au regard de l'évolution des stratégies et des capacités de gestions mobilisées et mobilisables.

Ces différents niveaux dimensionnent l'évolution des dispositifs de gestion. Ils sont activés à l'échelon départemental par les services de la préfecture sur proposition de l'ARS. Ces acteurs sont impliqués dès lors qu'ils ont des actions propres à mettre en œuvre (cf. fiches actions des services en annexe). Le changement de niveaux du dispositif ORSEC est organisé en fonction d'une analyse multicritère telle que présentée dans le schéma ci-dessous.



Selon les niveaux, des **mesures d'appui interdépartementales et régionales** pourront être sollicitées. Puis, si la situation prend plus d'ampleur, **un soutien par des acteurs hors région** sera envisagé.

Avant le déclenchement du dispositif ORSEC (niveau vert), l'ARS organise la réponse globale. Au déclenchement du dispositif ORSEC, le plan d'action se décline sous pilotage de la préfecture selon trois niveaux (jaune, orange et rouge), suivis chacun d'une phase de vigilance lors de la décélération de l'épidémie.



Figure 1 : Schéma des différents niveaux du dispositif de lutte selon une courbe épidémique inspirée d'une situation réelle dans un DROM (d'après Santé publique France).

Dans le tableau ci-dessous, sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant :

Niveaux		Situation épidémique Capacités d'interventions	Organisation et objectifs de la réponse
Gestion de signalements « Surveillance renforcée »	Niveau vert	Cas importés et cas autochtones sporadiques ne dépassant pas les capacités d'interventions départementales	Contenir la propagation des cas arboviroses
Phase d'émergence	Niveau vert	Augmentation significative du nombre de cas pouvant dépasser ponctuellement les capacités d'interventions contractualisées avec l'OPD	Prioriser les moyens d'interventions et éviter l'extension de foyers autochtones en mobilisant la solidarité inter-régionale de l'OPD
Épidémie de faible intensité	Orsec Niveau jaune	Épidémie localisée et d'intensité modérée ou plusieurs petits foyers dépassant les capacités d'interventions de l'OPD	Limiter la diffusion et l'ampleur de l'épidémie par la mise en œuvre d'une coordination renforcée de la lutte intégrée des acteurs locaux et l'intervention de partenaires départementaux
Phase de décélération	Retour niveau vert	Diminution du nombre de cas. Moyens de l'OPD restaurés.	Maintenir une vigilance afin d'éviter une reprise épidémique (maintien de la mobilisation sociale)
Épidémie de moyenne intensité	Orsec Niveau orange	Épidémie en expansion. Moyens inter-régionaux des opérateurs insuffisants. Tension locale du système de santé.	Limiter l'expansion et l'ampleur de l'épidémie en nombre de cas et en territoire. Prioriser les actions permettant de prévenir l'apparition et/ou l'extension de nouveaux foyers. Mise en vigilance, voire appel à la solidarité nationale.
Phase de décélération	Retour niveau jaune ou vert	Diminution du nombre de cas Moyens de l'OPD restaurés	Maintenir une vigilance afin d'éviter une reprise épidémique (maintien de la mobilisation sociale)

Épidémie massive	Orsec Niveau rouge	Épidémie de grande intensité sur un grand territoire	Atténuer les effets de la vague épidémique en matière d'impacts sanitaires, économiques, sociaux et touristiques. Sollicitation de la solidarité des moyens nationaux.
Phase de décélération	Retour niveau orange, puis jaune	Diminution du nombre de cas. Moyens de l'OPD restaurés.	Maintenir une vigilance afin d'éviter une reprise épidémique (maintien de la mobilisation sociale)
Fin d'épidémie	Niveau vert	Cas importés et cas autochtones sporadiques ne dépassant pas les capacités d'interventions contractualisées avec l'OPD	Retour au niveau de "surveillance renforcée". Contenir la propagation des arboviroses à partir de cas importés et autour de cas/foyers autochtones isolés à potentiel épidémique.

Les changements de niveaux s'apprécient selon la combinaison des considérations suivantes :

- Épidémiologique : nombre de cas confirmés, hospitalisés, sévérité des formes cliniques, dynamique de l'épidémie (dans l'espace et dans le temps) ;
- Entomologique : dynamiques saisonnières, météorologie, densité et potentiel vectoriel local ;
- Socio-sanitaire : densité de population, impact sur le système de prise en charge des patients ;
- Moyens de gestion : capacité à intervenir systématiquement autour des cas et/ou des foyers selon la stratégie de lutte anti-vectorielle (LAV).

Compte tenu de la diversité des critères d'appréciation, un comité technique d'experts (COTECH) est constitué par l'ARS afin d'évaluer et proposer les changements de niveaux associés à l'évolution de la stratégie. Sa composition et son fonctionnement sont décrits en annexe 4.

II - MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE

Il s'agit de la description, par niveau, du rôle de chacun des acteurs, des critères impactants et des objectifs poursuivis pour passer au niveau supérieur ou revenir au(x) niveau(x) inférieur(s).

Les prises de décision (niveaux, activation d'actions, modification des pratiques) se font sur la base de l'avis du Comité technique (COTECH). Le tableau ci-dessous décrit de façon synthétique les actions développées en fonction du niveau considéré.

Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant (cf. détails dans les fiches actions des services en annexe).

Tableau 1 : Différents niveaux, leurs définitions et leurs objectifs ainsi que les principaux acteurs impliqués et mobilisés.

PHASES / NIVEAUX	DEFINITION du niveau	OBJECTIFS des actions	ACTEURS IMPLIQUES et MOBILISES
<p>Gestion des signalements « Surveillance renforcée »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cas importés • Faible nombre de cas autochtones • Pas de dépassement des capacités d'interventions départementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la propagation des arboviroses à partir de cas importés • Limiter la propagation des arboviroses autour de cas / foyers autochtones isolés à potentiel épidémique 	<p>ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de base de surveillance entomologique et d'interventions autour des cas signalés • Information des médias et professionnels de santé des zones touchées par les cas autochtones isolés • Mobilisation de la population pour la gestion des gîtes larvaires et la protection individuelle au retour de voyage en zone de circulation endémique ou en cas de symptômes <p>SpF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance épidémiologique, recherche active de cas <p>Collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de la population et des agents territoriaux pour la gestion des gîtes larvaires
<p>Phase d'émergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas / foyers concomitants dépassant ponctuellement les capacités d'interventions contractualisées avec l'OPD • Nombre de formes sévères ou décès 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les ressources nécessaires à la gestion des foyers • Maitrise la situation médiatique 	<p>ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser les moyens et les modalités d'interventions autour des cas autochtones et/ou importés • Informer les médias et professionnels de santé des zones touchées par les cas autochtones • Mobiliser la solidarité inter-régionale de l'OPD • Mobiliser un comité d'experts (COTECH) pour anticiper le passage en ORSEC <p>Professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relayer des informations de prévention auprès des patients • Réactivité au niveau de la remontée des signalements de cas évocateurs et cas confirmés <p>Collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activer le Plan communal de sauvegarde (PCS) • Relayer la communication • Selon les capacités, lutte anti-larvaires dans le domaine public

Tableau 1 : Les différents niveaux, leurs définitions et leurs objectifs, ainsi que les principaux acteurs impliqués et mobilisés.

<p>Epidémie de faible intensité (Circulation virale de faible intensité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Épidémie localisée et de faible intensité et/ou plusieurs petits foyers • Dépassement des moyens de l'OPD • Dépassement des capacités de transport et d'analyse du CNR 	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les capacités de l'OPD et les capacités d'analyses biologiques 	<p style="text-align: center;">Préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les moyens ORSEC (dont opérateurs habilités) • Mobiliser la préfecture de zone, si besoin • Intégrer l'avis du COTECH dans le schéma décisionnaire afin de : <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser/réquisionner les moyens logistiques des capacités d'analyses biologiques - Prioriser les analyses biologiques pour orienter la gestion - Intensifier la priorisation des modalités d'interventions autour des cas - Communiquer par SMS dans les zones de circulations virales et/ou FR ALERTE <p style="text-align: center;">Collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activer le PCS, si pas déjà activé • Relayer et démultiplier la communication • Déployer la lutte anti-larvaires dans le domaine public, mobiliser et assurer une sensibilisation auprès des habitants
<p>Phase de décélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse significative du nombre de cas • Capacités des moyens interdépartementaux / régionaux restaurées • Capacités de transport et d'analyses rétablies 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenir au niveau "Gestion des signalements de cas" en maintenant un niveau de vigilance des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la mobilisation des professionnels de santé pour le signalement des cas • Priorisation de gestion des cas abandonnée peu à peu • Maintien de la communication sur la protection individuelle vis-à-vis des piqûres • Fin de la mobilisation des moyens externes à l'OPD • Retex et bilan avec actualisation du dispositif ORSEC si nécessaire

Tableau 1 : Différents niveaux, leurs définitions et leurs objectifs ainsi que les principaux acteurs impliqués et mobilisés.

<p>Épidémie de moyenne intensité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Épidémie en expansion territoriale • En limite internationale • Dépassement des moyens inter-régionaux des opérateurs • Tensions locales du système de santé • Plusieurs décès • Dépassement des possibilités de gestion des outils informatiques SILAV 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'expansion et l'ampleur de l'épidémie en nombre de cas • Eviter la transmission sur de nouveaux territoires • Adapter la gestion aux moyens et en fonctions des indicateurs disponibles 	<p>Préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien et renforcement des moyens • Mobilisation des moyens d'acheminement logistique dont prélèvements biologiques, etc. • Mobilisation des vendeurs pour la gestion des stocks de répulsifs • Mobilisation des gestionnaires aéroportuaires et compagnies aériennes, des points d'entrées du territoire (RSI), pour les actions préventives (distribution d'informations, désinsectisation systématique des avions en partance du territoire concerné par l'épidémie...). <p>Préfecture de zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication de la zone de défense pour un appui logistique et organisation des renforts • Mise en vigilance de la solidarité nationale <p>ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des plateformes de laboratoires • Renforcement du COTECH • Déclenchement du dispositif ORSAN si besoin y compris médecine libérale • Garantir la permanence des soins (notamment médecine de ville) • Poursuite de la priorisation des interventions autour des cas en fonction du contexte territorial et épidémiologique et le cas échéant, arrêt ciblé des traitements au cœur du foyer pour contenir l'expansion sur de nouvelles zones • Intensification des traitements sur des territoires élargis/zone étendue • Mobilisation des grossistes/répartiteurs pour les médicaments <p>ARS de zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en vigilance de la solidarité nationale (réserve sanitaire, etc.) <p>Etablissement de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si besoin, déclenchement des plans de gestion de tensions hospitalières des Situations Sanitaires Exceptionnelles
---	--	--	--

Tableau 1 : Les différents niveaux, leurs définitions et leurs objectifs, ainsi que les principaux acteurs impliqués et mobilisés.

<p>Phase de décélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse significative du nombre de foyers sur un même territoire • Capacités des moyens interdépartementaux / régionaux restaurées • Système de santé non impacté • Diminution du nombre de formes graves et de décès 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenir au niveau "Epidémie de faible intensité ou Gestion des signalements de cas " en maintenant une vigilance des acteurs 	<p>Préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retex et bilan avec actualisation du dispositif ORSEC si nécessaire • Fin de mobilisation des moyens externes à l'OPD <p>ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la mobilisation des professionnels de santé pour le signalement des cas • Priorisation, des interventions autour des cas, abandonnée peu à peu • Poursuite de la mobilisation autour des gîtes larvaires et de la protection individuelle vis-à-vis des piqûres • Arrêt du dispositif ORSAN, si déclenché
<p>Épidémie massive</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Épidémie non maîtrisée de grande intensité et/ou sur un grand territoire • Impact majeur sur le système de santé • Diminution de la pertinence des indicateurs d'évaluation et de pilotage de la SSE 	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuer les effets de la vague épidémique en matière d'impacts sanitaires, économiques, sociaux et touristiques • Adapter la gestion aux moyens et en fonctions des indicateurs disponibles 	<p>Préfecture de zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à la solidarité nationale voire internationale <p>ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt des traitements au cœur du territoire pour contenir et stabiliser l'expansion sur de nouvelles zones • Priorisation des traitements sur le front de l'épidémie • Déclenchement du dispositif ORSAN si pas déjà mis en œuvre
<p>Phase de décélération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Épidémie contenue au niveau territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenir aux niveaux épidémiques inférieurs ou "Gestion des signalements de cas » en maintenant une vigilance des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Retex et bilan avec actualisation du dispositif ORSEC si nécessaire • Démobilisation de la solidarité nationale • Stabilisation de l'expansion de l'épidémie • Adaptation des plans de gestion de tensions hospitalières
<p>FIN D'ÉPIDÉMIE</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des capacités de gestion des outils (SI-LAV, etc.) compatible avec la gestion de situation sanitaire exceptionnelle • Retex et bilan avec actualisation du dispositif ORSEC si nécessaire

ANNEXES

ANNEXE 1 : Principes et enjeux des investigations des cas d'arboviroses et dynamique épidémique

ANNEXE 2 : Organisation de la Lutte Anti-Vectorielle (LAV) dans le département

ANNEXE 3 : Mobilisation des renforts de LAV

ANNEXE 4 : Comité technique (COTECH)

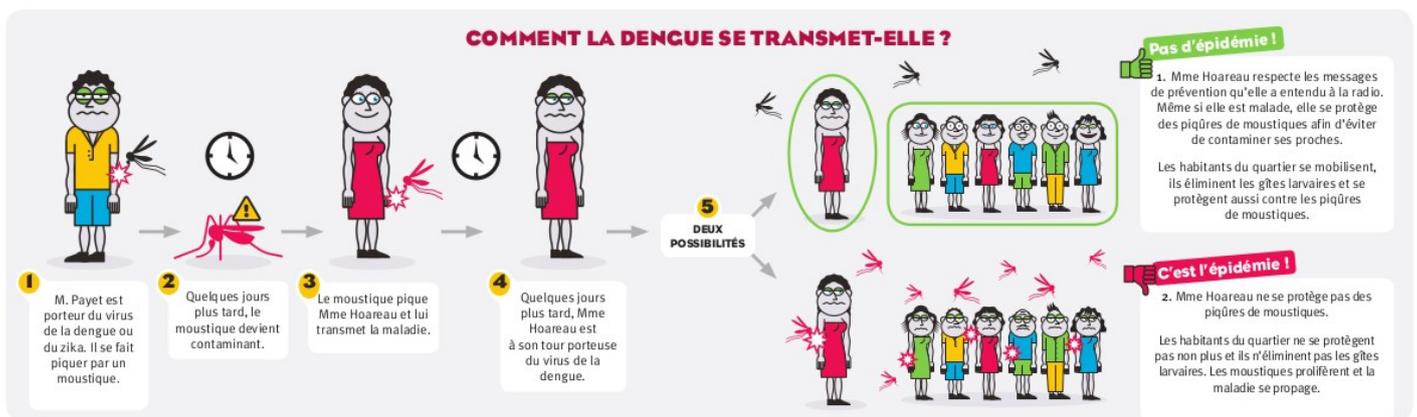
ANNEXE 5 : Cartographie des acteurs et fiches acteurs individualisées

ANNEXE 1

Principes et enjeux d'investigation des cas d'arboviroses et dynamique épidémique

Les investigations autour des cas d'arboviroses correspondent au concept de santé publique de prévention primaire. Leur but est de réduire le principal facteur de risque de transmission de la maladie (le vecteur). Elles visent, notamment par des actions de démoustication, à empêcher la prolifération du vecteur permettant ainsi d'empêcher la circulation du virus et donc la survenue d'épidémies.

Infographie (Ile de la Réunion) :



L'ensemble des actions s'appuient sur les principes et articles du code de la santé publique. Elles reposent sur une investigation rapide autour des cas d'arbovirose, dans les zones où le vecteur est implanté, et durant sa période d'activité. Cela consiste en une enquête de terrain des lieux fréquentés par le cas afin d'identifier les gîtes présents et de procéder à l'élimination des larves et adultes, en tenant compte des contraintes environnementales. Ce système est basé principalement sur la procédure de déclaration obligatoire des cas documentés biologiquement, probables et confirmés qui oriente les actions de LAV.

L'ARS peut décider de lancer une enquête entomologique et épidémiologique au cas par cas selon l'analyse bénéfice / risque, notamment au regard du délai d'obtention de la confirmation du diagnostic biologique.

La surveillance épidémiologique est effectuée par Santé publique France.

Pour la gestion de cas autochtones, les investigations et interventions sont mises en place dans les meilleurs délais.

ANNEXE 2

Organisation de la Lutte Anti-Vectorielle (LAV) dans le département

1. Opérations de lutte anti vectorielle (LAV)

a. Cadre standard¹ (hors crise)

Le décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles a confié aux ARS les missions de surveillance entomologique et d'intervention autour des nouvelles implantations de moustiques vecteurs et des cas suspects d'arboviroses, afin de prévenir les épidémies. Depuis le 1^{er} janvier 2020 pour la métropole, les ARS doivent conduire les actions de LAV ou, si elles ne disposent pas de moyens propres, les confier à des opérateurs qu'elles ont habilités et dont elles assurent le financement via un marché public². En outre, cette réforme fait désormais reposer la gestion des épidémies de maladies vectorielles sur le dispositif ORSEC.

En cas de recours à un opérateur, la procédure de contractualisation est réalisée en deux temps, comme suit :

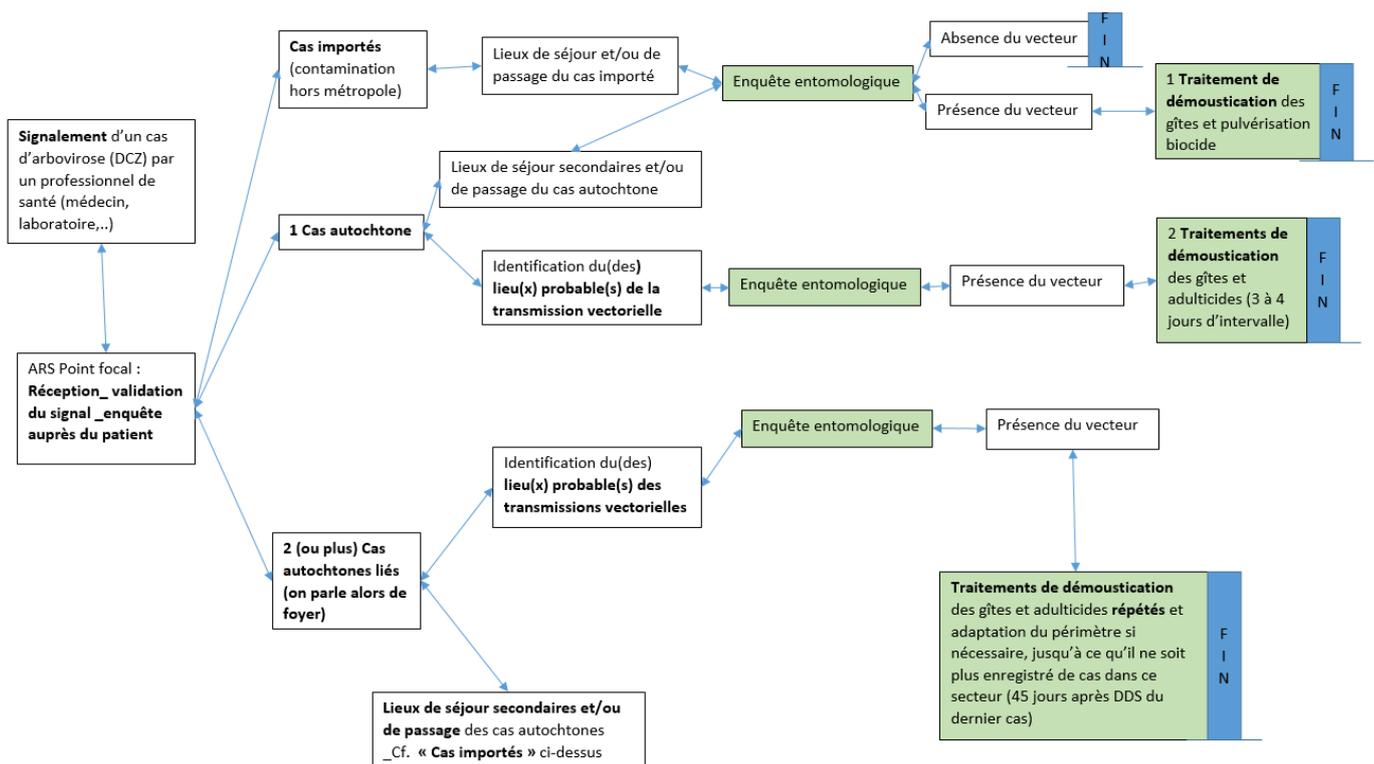
1. Habilitation régionale des acteurs en capacité d'intervenir localement,
2. Contractualisation par un marché public régional qui permet de choisir un ou plusieurs de ces acteurs pour réaliser les interventions nécessaires à la gestion des cas.

Le ou les opérateurs titulaires du marché, du fait de cette contractualisation, ont un seuil maximal d'intervention. L'ARS actualise chaque année les capacités d'intervention de ses opérateurs : moyens humains (qualifications, certifications), équipements (véhicules, stocks de produits (larvicide et adulticide en début de saison, nombre et type de matériels de pulvérisation, certificat de révision du matériel, équipements de protection individuelle).

¹ Activité prévisible en comparaison aux années précédentes et prévisions à l'échelle de la durée du marché.

² En application de l'article R.3114-11 du Code la santé publique

Le schéma ci-après détaille les interventions systématiques (cases vertes) de l'opérateur : enquêtes et traitements de démonstration :



Cette organisation permet à l'ARS d'être en capacité de gérer une situation « standard » et l'apparition de quelques cas autochtones sur son territoire.

b. Recours mobilisables

Si le nombre d'actions nécessaires vient à dépasser les capacités de l'ARS et/ou celles contractuellement fixées avec l'opérateur, il sera alors nécessaire d'envisager un renforcement de ses moyens. Quel que soit le type de marché, quatre types d'appuis sont envisageables et classés selon les difficultés croissantes de mise en œuvre :

- 1 Interdépartemental (même OPD dans plusieurs départements de la région) : recours aux moyens d'une agence/équipe d'un département différent dans le cadre du marché.
- 2 Intra régional (OPD différents dans certains départements de la région) : recours aux moyens d'un opérateur différent dans la même région. Il est recommandé aux ARS de région de prévoir ce recours dans le ou les marché(s) de la région.
- 3 Extrarégional (zone de défense) : intervention d'un opérateur non habilité dans la région mais qui intervient et est habilité dans une autre région située dans la zone de défense.

- 4 Extrarégional (hors zone de défense) : intervention d'un opérateur non habilité dans la région mais qui intervient et est habilité dans une autre région.
- 5 National (mobilisation via la DGS, SpF, etc.) : recours à des moyens exceptionnels tels que l'activation de la réserve sanitaire, de services spécialisés du SDIS, etc.

Nota : Mobilisation de sociétés de dératisation, de désinsectisation et de désinfection (3D) à considérer notamment si elles sont habilitées dans le département.

c. Organisation des besoins associés aux recours

L'adéquation des recours avec les besoins s'évalue sous trois aspects :

1) Définition du besoin

- Fréquence : nombre et type d'interventions par jour et/ou par semaine
- Durée : minimale et maximale de mobilisation
- Localisation : nombre de lieux concomitants
- Délégation de niveau de gestion : réalisation, coordination, communication, décision.

2) Ressources matérielles

- Quantité : véhicules, matériel de traitement, produits adulticides, produits larvicides, équipements de protection individuelle (combinaisons, gants, masques), etc.
- Conformité : biocides autorisés, outils adaptés (thermonébulisateurs, nébulisateurs à froid, pulvérisateurs, etc.), équipements de protection individuelle conformes, supports de communication/information, etc.
- Financement et gestion de ces ressources matérielles (avant/après) : constitution de stocks stratégiques (en amont de la crise et/ou après et modalités de mobilisations et lieux de stockages).

3) Ressources humaines

- Qualifiées : enquêtes entomologiques, traitements larvicides,
- Certifiées : traitements biocides adulticides,
- Compétentes : coordination des intervenants sur le terrain, saisie dans les outils informatiques, communication, etc.

2. Mobilisation sociale

Parallèlement à l'évolution des actions opérationnelles de terrain, les modalités de mobilisation sociale doivent évoluer avec les nouvelles mesures afin d'assurer la cohérence, l'acceptabilité et *in fine* la participation des populations et acteurs privés/publics concernés.

Les outils présentent de fortes variabilités selon les territoires. Aussi, leur pertinence s'évalue au cas par cas. Une annexe type « boîtes à outils » est spécialement dédiée à cet aspect.

Le tableau suivant précise **l'évolution synthétique des interventions en fonction de chaque niveau :**

	Niveau vert - Gestion ARS -			Niveau Jaune	Niveau orange	Niveau rouge
Situation rencontrée	Cas importés	Cas autochtone(s) isolé(s)	Foyer(s) autochtone(s)	Épidémie localisée et de faible intensité Plusieurs petits foyers	Épidémie en expansion territoriale Expansion des foyers en nombre et surface	Épidémie de grande intensité et/ou sur un grand territoire
Opérateur	Opérateur(s) du marché			Opérateur(s) du marché + renforts habilités	Opérateur(s) du marché + renforts habilités + moyens zonaux + réserve sanitaire	Opérateur(s) du marché + renforts habilités + moyens nationaux et internationaux
Prospection entomologique LAV	Oui			Oui Définir un niveau de priorité pour les cas importés	Oui + Arrêt prospection au centre des foyers + Antilarvaires par acteur autre que OPD (MédiLav, conseils départementaux, agents communaux, etc.)	+ Arrêt prospection au centre des foyers + Définir un niveau de priorité pour les cas en front d'épidémie + Antilarvaires par acteur autre que OPD (MédiLav, conseils départementaux, agents communaux, etc.)
Traitement aduicicide et périmètre	150 m de rayon	Périmètre selon marché (150 m de rayon minimum) + 2 traitements espacés de 3,4 j	Fusion des périmètres des cas du foyer (2 traitements espacés de 3,4 j)	Traitements en faveur des lieux de transmission autochtones Priorisation / report temporel des lieux secondaires et des cas importés selon avis COTECH	Priorisation des traitements doubles sur le front de l'épidémie + Au cœur du foyer : report des 2 ^{èmes} traitements selon avis COTECH + Evaluer la pertinence de traitements spatiaux de zone selon avis COTECH	Arrêt des traitements au cœur du foyer selon avis COTECH + Priorisation des traitements sur le(s) front(s) de l'épidémie pour contenir et stabiliser l'expansion sur de nouvelles zones selon avis COTECH
Campagne d'information	Information sur la prévention	Mobilisation de relais dans les quartiers	Envisager moyens de communicati	Mobilisation des médias locaux / régionaux (presse, radio, TV)	Systématiser et renforcer les communications locales et nationales (bandeaux en première	Relais d'information nationaux Spot TV national Presse nationale

	des gîtes et des piqûres	touchés (professionnel de santé du secteur concerné)	on spécifiques locaux : réseaux sociaux, affichages, presse locale, pros de santé de la zone, (sacs à pharmacies, boulangeries de quartiers, etc.)	Réseaux sociaux collectivités, préfecture, ... SMS localisés activés par la préfecture	page des sites internet des acteurs et de la presse, messages avant émissions régionales, radio et spot TV spécifiques, points d'entrée / sortie territoire, etc.)	DGS Urgent, etc.
--	--------------------------	--	--	---	--	------------------

ANNEXE 3

Mobilisation des renforts de lutte anti vectorielle (LAV)

En fonction des capacités d'intervention départementales / régionales des OPD mobilisés, sur proposition de l'ARS, le préfet pourra réquisitionner d'autres renforts dits "exceptionnels", qui viendront en appui des équipes déjà engagées sur le terrain.

Type de renfort	Périmètre	Autorité requérante
Renforts de 1^{ère} intention		
Agents référents municipaux	- Sensibilisation des administrés - Actions de salubrité renforcée dans les quartiers prioritaires	Commune (PCS - RSD) ARS Préfecture
Agents référents des collectivités (départementales / territoriales)	- Campagnes de démoustication ciblées - Action de démoustication autour des lieux de séjours et de passage des cas virémiques	ARS Préfecture et préfecture de zone
Opérateur de démoustication interdépartemental / régional	Actions de démoustication : <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des gîtes larvaires • Traitement anti larvaires • Traitement adulticide 	ARS Préfecture de zone
Renforts exceptionnels		
Volontaires du Service Civique	- Aide à la mobilisation sociale - Enquêtes de prospection entomologique	ARS
SDIS / STIS	- Renforcement des interventions de LAV sur le terrain, y compris traitement anti-larvaires et adulticide	Préfecture et préfecture de zone
Associations de sécurité civile (Croix rouge...)		ARS Préfecture et préfecture de zone
Sociétés 3D	- Variable	
Forces armées	- Moyens humains et / ou matériels en appui du dispositif de LAV - Collecte et élimination des déchets, encombrants, véhicules hors d'usage, ...	Préfecture de zone Niveau national

En cas d'épidémie majeure, d'autres viviers pourront être mobilisés en complément par le niveau national à la demande du Préfet / Préfet de zone.

Tous les renforts mobilisés sur le terrain pour des actions de LAV seront sensibilisés et formés au préalable avec l'appui de l'ARS et de son opérateur en fonction de leurs prérogatives.

ANNEXE 4 Comité technique (COTECH)

Missions du COTECH

Composé d'experts mobilisés par la direction de l'ARS et complété le cas échéant par le Préfet, le COTECH a pour mission de :

- Contribuer à l'analyse de la situation épidémiologique ;
- Proposer le passage à un niveau correspondant à la situation ;
- Élaborer des recommandations relatives aux mesures de gestion à mettre en œuvre, notamment sur la stratégie de LAV, les mesures de prévention au niveau individuel et collectif, la communication, l'information et l'implication des professionnels de santé, la prise en charge thérapeutique des patients et la conduite à tenir pour leur entourage, etc.

Le retour à un niveau inférieur interviendra également après avis du COTECH sur la base de critères objectifs dont notamment au-delà de 60 jours après la date de début des signes du dernier cas humain, la situation revient à un niveau vert (*cf. arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs*). Cette durée correspond à deux fois le cycle moyen de transmission du virus depuis le repas infectant du moustique jusqu'à la fin de la virémie chez l'homme.

a. Composition

Le COTECH est constitué d'un panel représentatif des compétences nécessaires selon la situation. Aussi, sa composition sera potentiellement évolutive en fonction du contexte sanitaire et social. Néanmoins, il comporte *à minima* :

- Représentants de l'ARS : médecins / responsables VSS départemental et régional, responsables LAV départemental et régional ;
- Représentant de SPF en région ;
- Entomologiste médical ;
- Représentant du Centre National de Référence (CNR) des arbovirus.

En tant que de besoin, ce comité pourra s'appuyer sur d'autres personnes qualifiées et constituer, pour une durée limitée, des groupes de travail ou solliciter des experts d'autres disciplines, d'administrations ou d'organismes concernés lorsque l'ordre du jour ou la situation le justifie. Peuvent donc être mobilisés en complément :

- Représentant préfecture et ARS de zone ;
- Représentant du préfet, SIDPC dès le passage à un niveau ORSEC ;
- Service de communication de l'ARS et / ou préfectoral ;
- Services informatiques ARS ;
- Médecin spécialiste en maladies infectieuses et un médecin référent en infectiologie ;
- Médecin virologue ;
- Représentants des médecins libéraux ;
- Représentant du réseau des médecins sentinelles ;
- Responsables du SAMU ;
- Référent SSE de l'établissement de santé de référence ;
- Représentants de CH locaux.

Chaque membre titulaire du comité propose un suppléant en cas d'absence.

b. Modalités et fonctionnement

Autant que possible, le consensus sera recherché au sein du COTECH afin d'aboutir à des recommandations faisant l'unanimité. Les avis et recommandations se feront de manière argumentée en se basant sur l'évolution des données scientifiques (cliniques, entomologiques, épidémiologiques, sciences sociales). Les membres auront la responsabilité collective des avis rendus.

c. Indicateurs et apports d'expertises

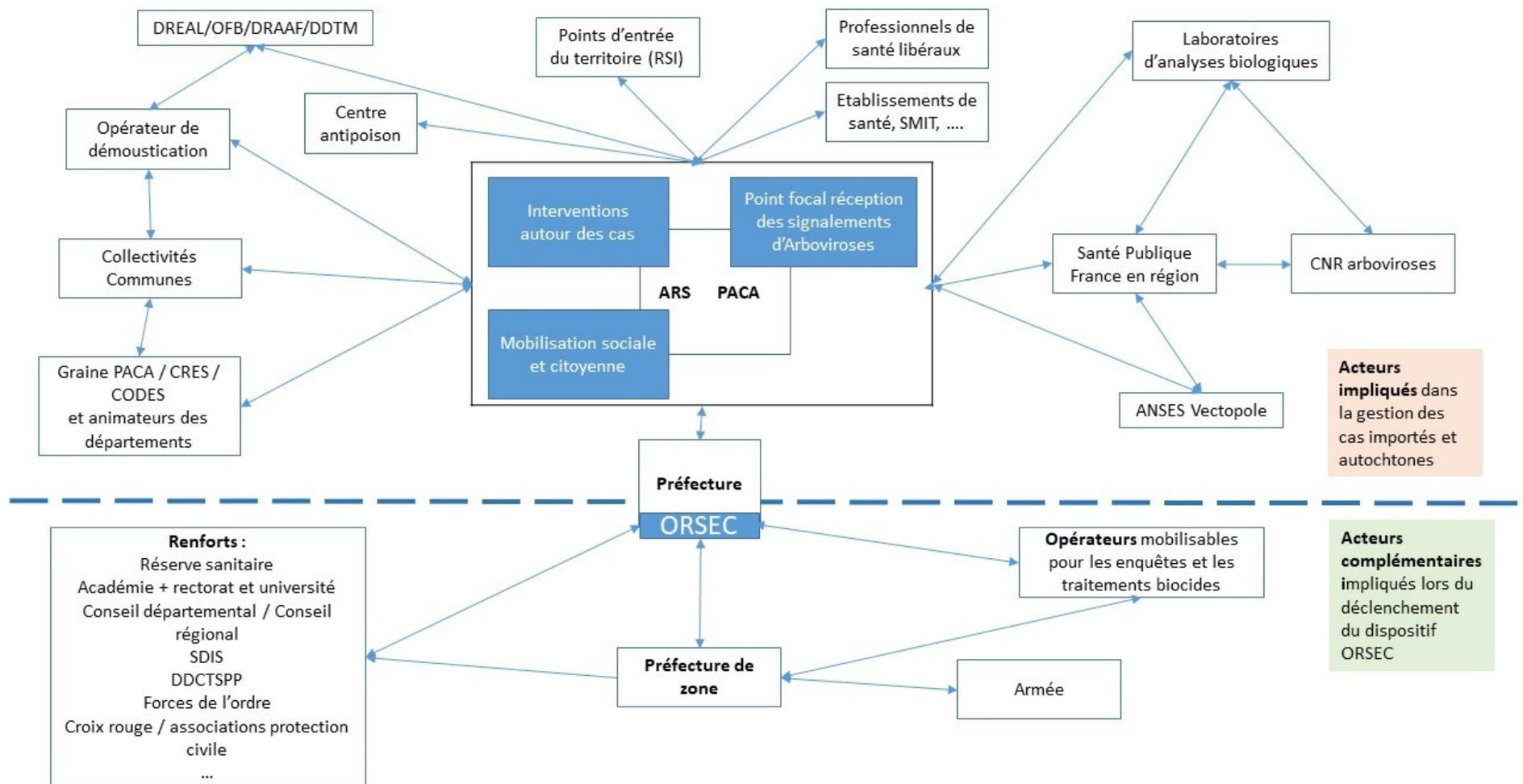
Chaque membre du COTECH apportera son expertise propre d'aide à la décision. Afin d'arrêter la composition et de guider ses potentielles évolutions, le tableau ci-dessous présente certains indicateurs d'aide à l'évaluation et / ou à la gestion et les acteurs à mobiliser pour leur obtention :

Domaine	Ressources / Indicateurs	Acteur
Epidémiologie	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de cas / hospitalisations / décès - Dynamique des signalements : zones de circulation / d'épisodes / pays d'importation - Caractéristiques des pathologies - Impact sur le système de santé : surveillance syndromique, consultations SOS médecins, passages aux urgences, - Taux d'incidence / dépistage / positivité - Pays d'importation, situation sanitaire des pays frontaliers - ... 	SPF
Capacités de l'OPD	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités maximales définies dans le marché public - Tableau annuel des capacités matérielles de l'OPD - ... 	ARS
Capacités de mobilisation d'organismes autre que OPD désigné(s) pour la région	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des organismes habilités (cf. arrêté du DGARS d'habilitations régionales) - Liste des sociétés 3D - Échange ARS sur les capacités des OPD extrarégional - ... 	ARS
Entomologie	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la dynamique saisonnière - Densité vectorielle locale - Indice Breteau - Indice Maison - ... 	Entomologiste expert OPD
Analytique / Laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> - Liens entre les foyers épidémiques (souches) - Délais de confirmation biologiques des cas - Nombre d'analyses en cours - Capacités maximales d'analyses - ... 	CNR Laboratoires locaux

Mobilisation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Situation médiatique - Adhésion de la population - Participation des acteurs publics et privés 	<p>ARS OPD Mairie(s) CD</p>
Système de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Tensions locales - Répertoire opérationnel des ressources (ROR) 	<p>Médecin spécialiste en maladies infectieuses Représentants des médecins libéraux, médecins sentinelles Représentants de CH locaux</p>
Météorologie	<ul style="list-style-type: none"> - Prévision de pluviométrie et des vents (impact traitement) - Prévisions des températures - ... 	<p>Météo France</p>

ANNEXE 5

Cartographie des acteurs et fiches acteurs individualisées



Niveau		Actions attendues <i>Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant</i>
Gestion des signalements « surveillance renforcée »	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> Relayer et faciliter les actions de communication, de sensibilisation du public et de mobilisation sociale portées par l'ARS et ses partenaires. Sur proposition de l'ARS, réunir en plénière, l'ensemble des collectivités locales et acteurs impliqués, afin de coordonner les actions de LAV et maintenir la mobilisation de tous. Participer au COTECH dès son activation.
Phase d'émergence	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> Sur proposition de l'ARS réunir les collectivités locales et acteurs impliqués dans les foyers de cas autochtones. En accord avec l'ARS, préparer, une possible activation du COD. Identifier auprès des collectivités et autres partenaires les renforts mobilisables en vue du passage au niveau jaune.
Epidémie de faible intensité	Niveau Jaune	<ul style="list-style-type: none"> Activer et piloter le COD en fonction de l'évolution de la situation. En cas de dépassement des moyens départementaux, solliciter la préfecture de zone pour l'engagement des ressources extra-départementales susceptibles de venir en appui. Demander l'activation des PCS afin de mobiliser leurs ressources en vue de procéder à l'élimination des gîtes larvaires sur l'espace public, la sensibilisation des particuliers et des acteurs privés dans les espaces publics et sur l'espace privé (entreprises, associations, etc.). Coordonner, avec l'ARS, la communication médiatique et la diffusion de recommandations sur les bons gestes pour se protéger. Informier régulièrement les niveaux zonal et national (COGIC...). Anticiper les demandes de renforts complémentaires via la préfecture de zone en vue de permettre l'engagement des moyens. Procéder aux réquisitions nécessaires au fonctionnement capacitaire d'acheminement des échantillons et d'analyse des LABM sur sollicitation de l'ARS.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> Retex et bilan, si nécessaire actualisation du dispositif ORSEC. Réévaluation et ajustement des moyens mobilisés en renfort.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Epidémie de moyenne intensité</p>	<p style="text-align: center;">Niveau Orange</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la fréquence des points en COD. • Coordonner, avec l'ARS, l'organisation du pilotage des acteurs locaux (ou un poste de commandement opérationnel - PCO) assurant notamment l'orientation et le suivi de la mise en œuvre des PCS. • Mobiliser l'appui de la préfecture de zone en vue d'un éventuel appel aux moyens nationaux : sur avis de l'ARS, le recours aux renforts nationaux de sécurité civile peut être sollicité en appui du dispositif de LAV et des dispositifs de commandement (COD et PCO). Organiser l'accueil et l'installation de ces renforts et mobiliser les moyens logistiques nécessaires à leur engagement sur le terrain. • Accompagner et faciliter le pilotage par l'ARS du déploiement des renforts de LAV sur le terrain en lien avec les sous-préfectures. • Renforcer la communication médiatique. • Procéder, le cas échéant, à des restrictions d'activités collectives dans des zones de circulation virale actives. • Impliquer les gestionnaires des aéroports et voies navigables (démoustication des aéronefs et bateaux).
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Phase de décélération</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Retex et bilan, si nécessaire actualisation du dispositif ORSEC. • Fin de mobilisation des moyens mis à la disposition du préfet par la zone de défense et/ou nationaux.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Epidémie massive</p>	<p>Niveau Rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler, en accord avec les recommandations de l'ARS, les secteurs d'intensification des opérations de LAV et celles où elles seront modifiées, et en informer les acteurs (mairies, sous-préfectures , acteurs mobilisés). • Renforcer la structure de commandement et activer un poste de commandement opérationnel (PCO) dans les secteurs identifiés pour la programmation et le suivi des opérations de salubrité et de sensibilisation. • Mobiliser et coordonner les forces de l'ordre pour le renforcement, si besoin, de la sécurisation des interventions de LAV et des établissements sensibles et/ou à enjeux. • Inciter les collectivités territoriales à mettre en œuvre leur PCA. • S'assurer du maintien des activités d'importance vitale et services essentiels : défense, santé, alimentation, communications, énergie, informations, transports, gestion de l'eau, élimination des déchets... : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demande d'activation des PCA ○ S'assurer, le cas échéant, de la mise en place de solutions de secours et d'une information en conséquence des consommateurs/usagers • Mettre en place avec les collectivités territoriales, organismes payeurs de prestations, allocations et aides sociales, associations humanitaires et caritatives, une évaluation et un suivi des populations précarisées par l'épidémie. • Mobiliser et prévoir les conditions d'accueil des moyens nationaux (renforts matériels, financiers, humains...). • Renforcer la fréquence des communications.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Phase décélération / fin d'épidémie</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Piloter la levée progressive et coordonnée des dispositifs de réponse <ul style="list-style-type: none"> ➔ Réunir, sur proposition de l'ARS, l'ensemble des collectivités locales et acteurs impliqués, pour présenter l'évolution de la situation épidémiologique, des stratégies de lutte et de démobilisation des renforts. ➔ Réunir, sur proposition de l'ARS, un ou plusieurs comité(s) technique(s) opérationnel(s) au niveau de la ou des sous-préfecture(s) concernée(s) pour organiser la réponse coordonnée de terrain dans le contexte de l'amélioration de la situation épidémiologique et la démobilisation des acteurs de la LAV. • Adapter les plans en cas de reprise épidémique. • Décider du retour aux niveaux de veille. • Déclaration par le préfet de la fin de l'épidémie sur proposition de l'ARS. • Retex et bilan, avec si nécessaire une actualisation du dispositif ORSEC. • Fin de mobilisation des moyens externes.

Niveau	Actions attendues <i>Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant</i>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Gestion des signalements « Surveillance renforcée » </p> <p style="text-align: center; background-color: #92d050;">Niveau vert</p>	<p style="text-align: center;">SE / VSS / DOS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter la mise à jour de l'organisation stratégique de la lutte contre les arboviroses (communication, procédures, etc.). • S'assurer de la mise à jour régulière des plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles (SSE) des établissements de santé (ex- plans blancs) et des plans bleus des établissements médico-sociaux, qui doivent intégrer un volet spécifique à la préparation d'une situation épidémique d'arbovirose. <p style="text-align: center;">VSS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les professionnels de santé en lien avec SPF (Santé publique France en région) sur les arboviroses, la situation épidémiologique locale et internationale, le diagnostic, la déclaration et la prise en charge notamment des formes graves... • Gérer les signalements des cas suspects ou confirmés d'arboviroses, analyser la situation épidémiologique en lien avec SPF. <p style="text-align: center;">SE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser la surveillance des vecteurs et les interventions autour des cas d'arboviroses, piloter les missions confiées à l'opérateur dans le cadre du marché public. • Appliquer systématiquement et le plus précocement possible le protocole d'intervention autour des cas en coordination avec les opérateurs de LAV. • Conduire des actions de communication, de sensibilisation du public et de mobilisation sociale (gestion des gîtes larvaires et protection individuelle aux retours de voyage en zone de circulation endémique ou en cas de symptômes). • Animer les réseaux associatifs en matière de prévention (CLS...) • Contrôler le respect des prescriptions des plans de LAV des points d'entrée du territoire au sens du Règlement sanitaire international (RSI) : aéroports et ports.

SE / VSS

- Mettre en place une cellule de gestion ARS et SPF et les outils de pilotage correspondants (main courante, suivi des actions, ...).
- Prioriser les actions d'intervention confiées aux opérateurs autour des cas par une déprogrammation progressive de certaines des actions pouvant être différées.
- Préparer les éléments de communication à transmettre à la préfecture.
- Organiser avec SPF la recherche active de cas secondaires (porte à porte).

VSS

- Renforcer, en lien avec SPF, l'information des professionnels libéraux et des établissements de santé : sensibilisation au diagnostic, à la déclaration et à la prise en charge.
- Informer l'EFS et le correspondant local de l'Agence de Biomédecine.
- Informer régulièrement la DGS (CORRUSS).

DOS / SSE

- En vue du passage au niveau épidémique, s'assurer de la mise à jour des plans de gestion des SSE des établissements de santé (ex- plans blancs) et des plans bleus des établissements médico-sociaux intégrant un volet spécifique à la préparation à une situation épidémique d'arbovirose.
- Demander aux établissements de santé de 1^{ère} ligne de se préparer à l'activation du plan de prise en charge hospitalière en cas d'épidémie majeure.

SE

- Informer régulièrement la préfecture.
- Organiser la formation des renforts de LAV en vue d'un éventuel passage aux niveaux supérieurs (SDIS, personnels des collectivités disposant des qualifications requises (Certibiocide), entreprises 3D habilitées...) : formation théorique de 1^{er} niveau autour des enjeux, de la stratégie, des protocoles et des bonnes pratiques.
- Mobiliser les collectivités locales et acteurs impliqués, pour accompagner les actions autour des foyers et cas autochtones (affichage, boitages, portes à portes...). Participer à la formation de relais de sensibilisation et des renforts de salubrité publique.
- Piloter les opérateurs du marché ARS pour renforcer le dispositif d'intervention autour des cas :



- En faisant évoluer progressivement le protocole d'intervention, en adaptant les périmètres et le nombre de passage en fonction de la situation épidémiologique, en priorisant les interventions autour des lieux fréquentés par les cas autochtones (lieux de transmissions -confirmés ou potentiels- et des lieux de passages secondaires).

Epidémie de faible intensité	Niveau jaune	<p style="text-align: center;">SE / VSS / SSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la cellule de gestion ARS (avec le ou les opérateur(s) en tant que de besoin) et participer au COD. <p style="text-align: center;">VSS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer avec SPF la nécessité de prendre des mesures relatives aux produits de santé, et tout particulièrement aux éléments et produits issus du corps humain destinés à l'usage thérapeutique et prélevés localement. <p style="text-align: center;">VSS / Pharmacies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les stocks de pharmacie (produits de santé nécessaires...) auprès des grossistes répartiteurs et PUI (pharmacie à usage interne) et demander si besoin le renforcement de ces stocks. • Répondre aux besoins des LABM pour garantir leurs capacités d'analyses en demandant au préfet de procéder aux réquisitions nécessaires et en recherchant si besoin des moyens matériels en appui des LABM aux niveaux supra. <p style="text-align: center;">SE / VSS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec SPF, maintenir la recherche active de cas secondaires (porte à porte) autour des cas isolés signalés dans les zones indemnes et recenser le nombre de malades dans les zones de circulation virale. <p style="text-align: center;">SE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter l'opérateur du marché ARS en faisant évoluer progressivement le protocole d'intervention autour des cas signalés afin de : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Maintenir une priorité d'intervention autour de cas isolés dans les zones indemnes ; ➔ Conserver une intervention réactive au sein des foyers émergents ; ➔ Si besoin, diminuer progressivement les interventions de traitement dans les zones étendues de circulation virale au profit d'actions de salubrité publique et de mobilisation sociale conduites par les collectivités. • Former, avec l'opérateur, les renforts à la sensibilisation, la lutte mécanique contre les gîtes et l'utilisation de larvicide. Et pour les renforts compétents (Certibiocide) : formation opérationnelle sur la mise en œuvre des traitements adulticides. • Réaliser la synthèse régulière des actions, l'analyse des données en temps réel et la programmation des actions sur le terrain. • Coordonner, avec les opérateurs, la programmation, l'approvisionnement en matériel, et l'accompagnement des renforts des équipes de LAV.
-------------------------------------	-------------------------	--

Phase de décélération		<p style="text-align: center;">DOS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la désactivation progressive des plans de gestion des SSE des établissements de santé (ex- plans blancs) et des plans bleus des établissements médico-sociaux. • Lever progressivement le dispositif renforcé mis en place pour la permanence des soins. <p style="text-align: center;">SE / Service communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un niveau de communication suffisant au maintien de la vigilance du grand public. <p style="text-align: center;">SE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt progressif de la priorisation des interventions autour des cas et du recours aux renforts. • Participer et alimenter la réalisation d'un RETEX, et de la révision du plan si nécessaire
Epidémie de moyenne intensité	Niveau orange	<p style="text-align: center;">DOS</p> <p>Activer le dispositif ORSAN "EPICLIM" pour optimiser l'organisation de l'offre de soins afin de prévenir les conséquences sanitaires et sociales, directes et indirectes, liées à l'épidémie en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Adaptant l'organisation de l'offre sanitaire, ➔ Faisant appel à tous les secteurs de l'offre de soin (médico-sociale et soins de ville), ➔ Prévoyant les modalités de leur coordination par l'ARS. <p style="text-align: center;">SE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cibler avec le COTECH, les secteurs d'intensification des opérations de LAV et celles où elles seront modifiées. <p style="text-align: center;">VSS / SE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer avec SPF la possibilité d'arrêter la recherche active systématique autour des cas signalés dans les zones de circulation virale. • Piloter l'opérateur du marché ARS en conservant autant que possible la stratégie de niveau jaune avec l'appui de renforts supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Privilégier les interventions de traitement sur les zones indemnes ou peu touchées ➔ Poursuivre la réduction progressive des interventions de traitement dans les zones étendues de circulation virale (au profit d'actions de salubrité publique et de mobilisation sociale conduites par les collectivités) ➔ Accompagner, équiper et coordonner autant que possible les renforts sur le terrain ➔ Poursuivre la formation des relais de formation et de sensibilisation, la lutte mécanique, larvicide et adulticide en fonction de leurs attributions

Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du retour aux protocoles de traitements systématiques autour des cas isolés et dans les foyers.
Epidémie massive	Niveau rouge	<p style="text-align: center;">DOS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la continuité du système de santé et envisager si besoin, l'activation de renforts nationaux de la réserve sanitaire. • Envisager la constitution de stocks stratégiques de produits de santé avec l'établissement pharmaceutique de SPF. <p style="text-align: center;">SE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cibler avec le COTECH, les secteurs d'intensification des opérations de LAV et adapter les stratégies d'intervention avec les opérateurs.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les mesures de lutte à la situation épidémiologique.

Niveau		Actions attendues <i>Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant</i>
Gestion des signalements « Surveillance renforcée »	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> • Mener les actions « socles » de la LAV contractualisées avec l'ARS, en matière de surveillance entomologique et d'interventions autour des cas humains d'arboviroses en appliquant systématiquement et le plus précocement possible le protocole d'intervention autour des suspicions de cas et des cas confirmés. • Mettre à jour régulièrement les procédures d'interventions et de stratégies de LAV conformément au marché avec l'ARS. • Compléter le SILAV avant (prévisionnel des tracés de traitement) et après chaque intervention : synthèse et remontée des actions conduites. • Participer à la formation des relais de sensibilisation en accord avec l'ARS. • Vérifier régulièrement les stocks de produits et matériels d'interventions et anticiper leurs commandes.
Phase d'émergence	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dispositif d'intervention autour des cas : <ul style="list-style-type: none"> ➔ En adaptant les périmètres d'interventions et le nombre de passages en fonction du nombre de foyers de cas autochtones en cours ➔ En accentuant les interventions dans les zones tampons extérieures aux foyers ➔ En priorisant les interventions autour des cas isolés et maintenant des passages réguliers au sein des foyers ➔ Relayer les informations sanitaires préparées par l'ARS et SPF ➔ Dans les endroits de transmissions, confirmer la densité du vecteur (piégeage et identification) ➔ Anticiper les commandes de produits et matériels en vue de la constitution d'un stock stratégique en anticipation du passage au niveau supérieur • Anticiper la formation et l'organisation des renforts de LAV, dans les secteurs de circulations virales et en vue d'un éventuel passage aux niveaux supérieurs (autre opérateur de l'ARS, SDIS, personnels des collectivités disposant des qualifications requises (Certibiocide), entreprises 3D habilitées...): <ul style="list-style-type: none"> ➔ En préparant les supports et modalités de formation ➔ En préfigurant une structure de pilotage de ces renforts • Participer à la réponse aux médias, en lien avec l'ARS. • Sur sollicitation de l'ARS, participer à la cellule de gestion et au COTECH.

Epidémie de faible intensité	Niveau jaune	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions d'interventions autour des cas priorités par l'ARS. • Apporter un appui technique à l'ARS et des conseils pour l'évolution des interventions en fonction du contexte local. • Participer à l'organisation et à la formation des renforts : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Coordonner les interventions des renforts mobilisés par l'ARS et/ou le Préfet ➔ Former les renforts à la sensibilisation, la lutte mécanique, larvicide et adulticide en fonction de leurs attributions : formation opérationnelle sur la mise en œuvre des traitements ➔ Piloter les renforts de LAV : assurer la programmation, la coordination, et l'accompagnement des renforts des équipes de LAV • Réaliser la synthèse régulière des actions conduites, l'analyse des données en temps réel et la programmation des actions sur le terrain et assurer le reporting journalier à l'ARS. • Sur invitation de l'ARS, participation au comité d'experts (COTECH) et/ou à la cellule de gestion de l'ARS .
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les mesures du niveau d'émergence ou surveillance renforcée.
Epidémie de moyenne intensité	Niveau orange	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions d'interventions autour des cas priorités par l'ARS.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Adapter à la situation : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Appliquer les mesures du niveau épidémie de faible intensité ➔ Appliquer les mesures du niveau d'émergence ou surveillance renforcée
Epidémie massive	Niveau rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de stratégies d'intervention à l'ARS en fonction du contexte local et des moyens disponibles et mobilisables. • Mettre en œuvre les opérations définies avec l'ARS.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Adapter à la situation : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Appliquer les mesures du niveau épidémie de moyenne intensité ou niveau(x) inférieur(s)

Fin de l'épidémie		<ul style="list-style-type: none">• Reprendre les mesures figurant au niveau "Gestion des signalements - surveillance renforcée".• Sur invitation de l'ARS participer au RETEX.• Mettre à jour les procédures d'intervention et de stratégie de LAV qui le nécessitent.
--------------------------	--	---

Niveau	Actions attendues <i>Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant</i>
Gestion des signalements « surveillance renforcée » et phase d'urgence	<p style="text-align: center;">Niveau vert</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions de lutte anti-vectorielle (LAV), à fréquence suffisante, visant à : <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'assainissement de l'environnement sur l'espace public (enlèvement des déchets, dépôts d'ordures sauvages, VHU...), l'entretien des espaces verts, bâtiments communaux, écoles, crèches, cimetières, la vérification du bon écoulement des eaux pluviales dans les réseaux, l'entretien des fossés. ➔ La vérification de la salubrité des propriétés privées (recensement des terrains avec eaux stagnantes, mise en demeure des propriétaires d'éliminer les gîtes larvaires, ...). ➔ La mise en œuvre, en cas de besoin, d'actions de police administrative et/ou judiciaire au titre du pouvoir de police du Maire. ➔ Le recensement et l'intervention auprès des propriétaires, le cas échéant par substitution, sur les terrains en friche ou abandonnés. ➔ Le renforcement des actions de mobilisation sociale (mobilisation du réseau associatif communal et des CCAS pour diffuser les messages de prévention). • Participer aux réunions organisées par le Préfet de l'ensemble des collectivités locales et acteurs impliqués, pour coordonner les actions de LAV et maintenir la mobilisation de tous. • Mettre en place un plan de lutte anti-vectorielle adapté à son territoire. • Élaborer un dispositif de gestion des épidémies dans le plan communal de sauvegarde (PCS) et identifier un coordonnateur communal et un élu référent. • Mettre à jour régulièrement le registre communal des personnes vulnérables (CCAS). • Prendre en compte la problématique moustiques et maladies vectorielles dans les documents d'urbanisme, travaux et aménagements de manière à prévenir la création de gîtes larvaires. • En vue d'un éventuel passage aux niveaux supérieurs, identifier les moyens mobilisables (humains, matériels, logistiques) pour venir en renfort de l'opérateur de l'ARS dans la lutte mécanique, larvicide et adulticide. • Pour les agents disposant du Certibiocide, participer aux formations organisées par l'ARS et son opérateur pour intervenir en renfort en matière de lutte mécanique, larvicide et adulticide : formation théorique de 1^{er} niveau autour des enjeux, de la stratégie, des protocoles d'intervention et des bonnes pratiques de LAV.

Epidémie de faible intensité	Niveau Jaune	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de LAV de niveau communal autour des cas et/ou foyers, notamment en matière d'élimination des gîtes productifs (déchets, VHU, maisons abandonnées...). • Augmenter la fréquence de nettoyage et de suppression des gîtes larvaires dans les établissements publics scolaires, bâtiments communaux, espace public, fossés, cimetières... • Organiser des porte-à-porte de sensibilisation et des actions « vide jardin » dans les zones de circulation virale. • Renforcer les actions de police administrative et/ou judiciaire pour l'élimination des situations de gîtes productifs. • Appuyer les équipes de l'opérateur de l'ARS pour faciliter les interventions sur le terrain (information de la population, boîtage des avis de démoustication, intervention si besoin de la police municipale...). • Orienter les moyens et ressources intervenant déjà en nettoyage d'espaces publics, en priorité dans les zones de circulation virale. • Former les personnels avec l'appui de l'ARS et/ou de son opérateur. • Renforcer les mesures d'information et de mobilisation sociale (réunions de quartier, centres aérés, milieu scolaire, clubs du 3^{ème} âge, communication grand public...). • Renforcer la mobilisation des associations dans les quartiers. • Identifier les populations vulnérables résidentes sur la commune et leurs besoins afin d'aider si nécessaire les personnes isolées. • Réaliser un inventaire des besoins et ressources disponibles : moyens logistiques, matériel de protection individuelle pour les personnes vulnérables, services intervenant sur le territoire communal (services d'aide-ménagère, service de soins infirmiers à domicile, associations d'entraide...). • Identifier les renforts mobilisables en niveau orange pour la mise en œuvre d'actions de salubrité renforcée dans les quartiers prioritaires. • Identifier les personnels disposant du Certibiocide pouvant assurer le traitement larvicide des zones à risques en complément des interventions de LAV et participer aux formations organisées par l'ARS et son opérateur : formation opérationnelle de second niveau sur la mise en œuvre des traitements. • Pour ces personnels, assurer la programmation des moyens, l'approvisionnement en matériel et l'organisation des équipes susceptibles d'intervenir en renfort de l'opérateur de l'ARS. • Mettre à jour le plan de lutte anti-vectorielle communal et le PCS.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Actualisation du PCS, si besoin. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Epidémie de moyenne intensité</p>	<p style="text-align: center;">Niveau Orange</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions d'arrondissement (PCO) pour la priorisation des interventions communales dans les zones de circulation virale et la coordination avec les interventions de la LAV et assurer un reporting au moins hebdomadaire des actions. Ces actions s'inscrivent dans la planification et l'organisation de la lutte pilotée par le PCO, ce qui implique une remontée régulière d'informations vers celui-ci. • Activer les renforts pour la mise en œuvre d'actions de salubrité renforcée dans les quartiers prioritaires. Y intégrer si possible des traitements larvicides avec du personnel disposant du Certibiocide. • Vérifier, en lien avec l'intercommunalité, l'augmentation progressive de la fréquence de collecte des déchets dans les zones touchées par l'épidémie et systématiser l'élimination des dépôts sauvages et autres gîtes productifs. • Organiser, en lien avec l'intercommunalité et la DREAL, des dispositifs exceptionnels de collecte de certains déchets problématiques (VHU, pneus, encombrants). • Assurer un contrôle hebdomadaire et supprimer tous les gîtes larvaires dans l'enceinte des bâtiments communaux, écoles, crèches... • Systématiser les interventions en porte-à-porte de lutte mécanique et de prévention, en priorité dans les zones de circulation virale (identification et destruction des gîtes larvaires, informations sur les mesures de prévention). • Renforcer les actions de police administrative et/ou judiciaire pour élimination des situations de gîtes productifs. • Organiser régulièrement des séances d'information, de mobilisation sociale et de communication grand public. • Coordonner la diffusion de l'information en direction des populations vulnérables (notamment sur les aides proposées et leurs modes d'accès). • Identifier et accompagner les personnes vulnérables touchées avec l'appui du réseau associatif, de bénévoles Croix rouge... • Aider le cas échéant les personnes à très faibles ressources à acquérir des moyens de protection contre les piqûres de moustiques (CCAS). • Procéder le cas échéant à des restrictions d'activités collectives dans des zones de circulation virale actives. • Pour les agents disposant du Certibiocide et en lien avec l'ARS et son opérateur, intervenir en renfort des équipes de LAV selon les modalités définies et l'évolution progressive des protocoles et réaliser la synthèse régulière des actions conduites auprès de l'ARS et du Préfet.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Phase de décélération</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Actualisation du PCS, si besoin. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.

Epidémie massive	Niveau Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre, le cas échéant, le plan de continuité d'activité (PCA). • Faciliter la mise en œuvre des actions de maintien des activités d'importance vitale et services essentiels : défense, santé, alimentation, communications, énergie, informations, transports, gestion de l'eau, élimination des déchets... et l'information des usagers. • Participer avec le Conseil Départemental, les organismes payeurs de prestations, allocations et aides sociales, les associations humanitaires et caritatives à l'évaluation et au suivi des populations précarisées par l'épidémie mis en place sous l'égide du Préfet.
Phase décélération / Fin d'épidémie		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Maintenir les actions renforcées de salubrité. • Maintenir les mesures d'accompagnement aux personnes vulnérables en tant que de besoin. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Actualisation du PCS, si besoin. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.

Niveau		Actions attendues <i>Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant</i>
Gestion des signalements « surveillance renforcée »	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'entretien hebdomadaire des espaces verts, gouttières, abords des différents sites du SDIS pour l'élimination des gîtes. • Informer / sensibiliser le personnel. • Se préparer à l'éventualité d'une mobilisation des sapeurs-pompiers en cas d'épidémie d'arbovirose (échanges avec l'ARS sur les protocoles et modalités d'intervention). • Participer aux formations organisées par l'ARS et/ou son opérateur pour intervenir en renfort en matière, de lutte mécanique, larvicide et adulticide : formation théorique de 1^{er} niveau autour des enjeux, de la stratégie, des protocoles d'intervention et des bonnes pratiques de LAV.
Phase d'émergence	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer la mobilisation des sapeurs-pompiers en cas d'épidémie d'arbovirose (vérification des protocoles et modalités d'intervention, dimensionnement des équipes...). • Identifier les renforts mobilisables pour la mise en œuvre d'actions de LAV (y compris traitements insecticides) sous la coordination de l'ARS (ou de son opérateur). • Identifier les besoins matériels et logistiques à fournir au SDIS.
Epidémie de faible intensité	Niveau Jaune	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au COD et aux PCO le cas échéant. • Participer aux formations organisées par l'ARS et/ou son opérateur du marché : formation opérationnelle de 2nd niveau sur la mise en œuvre des traitements. • Réceptionner le matériel fourni au SDIS pour la LAV • Activer et déployer les équipes pour la réalisation d'interventions de LAV renforcées (y compris traitements insecticides) sous la coordination de l'ARS (ou de son opérateur) en lien avec le COD.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés.

Epidémie de moyenne intensité	Niveau Orange	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le déploiement des équipes pour la réalisation d'interventions de LAV renforcées (y compris traitements insecticides) sous la coordination de l'ARS (ou de son opérateur) en lien avec le COD.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés.
Epidémie massive	Niveau Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de demande de concours, contribuer au transport des malades sous régulation du SAMU - centre 15 avec des moyens de transports sanitaires pouvant être dédiés. • Mettre en œuvre le cas échéant le plan de continuité d'activité (PCA).
Phase décélération / fin d'épidémie		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés.

Niveau		Actions attendues <i>Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant</i>
Gestion des signalements « surveillance renforcée »	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'entretien hebdomadaire des espaces verts, gouttières, abords des différents sites militaires pour l'élimination des gîtes larvaires. • Informer / sensibiliser régulièrement le personnel.
Phase d'émergence	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions organisées par le Préfet de l'ensemble des collectivités locales et acteurs impliqués, pour coordonner les actions de LAV et maintenir la mobilisation de tous.
Epidémie de faible intensité	Niveau Jaune	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au COD et aux PCO le cas échéant. • Étudier la capacité à mettre à disposition des véhicules, hébergements et/ou renforts mobilisables en cas de passage aux niveaux supérieurs pour la mise en œuvre d'actions de LAV. • Se préparer à répondre à une demande de concours.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.
Epidémie de moyenne intensité	Niveau Orange	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'une demande de concours participer à la lutte LAV en renforçant les moyens civils (dans le respect de la règle des 4 I).
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.

Epidémie massive	Niveau Rouge	<p>Dans le cadre d'une demande de concours, soutenir par des moyens adaptés les services de l'État pour la prise en charge de patients.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'une demande de concours, participer en renfort des moyens civils (règle des 4 I) à l'appui du dispositif LAV et participer à l'armement du COD et des PCO.
Phase décélération / fin d'épidémie		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.

Niveau		Actions attendues <i>Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant</i>
Gestion des signalements « surveillance renforcée »	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux réunions organisées par le Préfet de l'ensemble des collectivités locales et acteurs impliqués, pour coordonner les actions de LAV et maintenir la mobilisation de tous. S'assurer de l'entretien hebdomadaire des espaces verts, gouttières, abords des différents sites police et gendarmerie, pour l'élimination des gîtes. Informier / sensibiliser régulièrement le personnel.
Phase d'émergence	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les mesures coercitives en appui aux équipes de l'ARS, des communes et des intercommunalités sur l'élimination des situations à risques. Accompagner si besoin l'opérateurs de l'ARS, les communes et les intercommunalités en cas de refus de particuliers aux interventions de LAV.
Epidémie de faible intensité	Niveau Jaune	<ul style="list-style-type: none"> Participer au COD et aux PCO le cas échéant. Constater les infractions inhérentes au non-respect des arrêtés préfectoraux. Notifier les réquisitions préfectorales. Participer au recueil, à l'analyse et à la remontée des informations. Contribuer, le cas échéant, à la sécurisation des interventions de LAV, notamment des traitements de nuit.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les actions en place en fonction de la situation épidémiologique. Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC.
Epidémie de moyenne intensité	Niveau Orange	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer le cas échéant à la sécurisation des établissements de 1^{ère} ligne en cas d'afflux de patients et notamment les services d'urgence.

Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les actions en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC.
Epidémie massive	Niveau Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer, le cas échéant, à la sécurisation des établissements de 1^{ère} ligne en cas d'afflux de patients et notamment les services d'urgence et les sites pharmaceutiques (grossistes et pharmacies). • Mettre en œuvre, le cas échéant, le plan de continuité d'activité (PCA).
Phase décélération / fin d'épidémie		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les actions en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC.

Niveau		Actions attendues <i>Sauf mention contraire, les mesures du niveau précédent sont poursuivies au niveau suivant</i>
Gestion des signalements « surveillance renforcée »	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> • Informer / sensibiliser les bénévoles. • Se préparer à l'éventualité d'une mobilisation en cas d'épidémie d'arbovirose.
Phase d'émergence	Niveau vert	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux formations organisées par l'ARS et/ou son opérateur (1/2 journée) pour intervenir en renfort en matière de sensibilisation dans le cadre de la mobilisation sociale. • Identifier les renforts mobilisables en niveau supérieur pour la mise en œuvre d'actions de LAV sous la coordination de l'ARS (ou de son opérateur).
Epidémie de faible intensité	Niveau Jaune	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à répondre à une demande de concours pour le renforcement des mesures de mobilisation sociale (enquêtes porte à porte) en cas de dépassement des capacités de l'opérateur.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.
Epidémie de moyenne intensité	Niveau Orange	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à répondre à une demande de concours pour le renforcement des mesures de mobilisation sociale (enquêtes porte à porte) en cas de dépassement des capacités de l'opérateur.
Phase de décélération		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.
Epidémie massive	Niveau Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à répondre à une demande de concours pour le renforcement des mesures de mobilisation sociale (enquêtes porte à porte) en cas de dépassement des capacités de l'opérateur.
Phase de décélération / fin d'épidémie		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipes en place en fonction de la situation épidémiologique. • Participer aux retours d'expérience (Retex) et, si nécessaire, à l'actualisation du dispositif ORSEC. • Réévaluation et ajustements des moyens mobilisés en renfort.